



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Samedi 4 Juillet 2015 - Salle La Rance à 10h30

**M. ROUZIERES**, Maire de Maurs, préside la séance.

Présents

**Mesdames** : BONNARD ; DELORT ; HERCOUËT-TESTA ; LACAZE ; LAGARRIGUE ; ROUX ; SEYROLLE ; TEULET.

**Messieurs** : BRAYAT ; CABEZON ; DESSALES ; FEL ; GENTIL ; MAYONOBÉ ; PICARROUGNE ; SERIEYS ; ROUZIERES.

Excusés :

Madame SACRESTE donne pouvoir à Madame ROUX Madame BARSALI ; donne pouvoir à Madame HERCOUËT-TESTA.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Jeannine HERCOUËT-TESTA

### 1/ PROCES VERBAL DES SEANCES PRECEDENTES

Les procès-verbaux des séances des 4 et 10 Avril 2015 sont adoptés à l'unanimité

### 2/ FINANCES

#### **2-1/ BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Quelques ajustements budgétaires au budget principal, en section d'investissement, sont nécessaires suite à l'avenant aux travaux de réseaux de l'Avenue de la Gare et au nettoyage d'urgence du canal du Moulin du Fau.

Il convient ainsi de comptabiliser les écritures suivantes :

#### SECTION INVESTISSEMENT

IMPUTAT°	LIBELLE	DEPENSES MONTANT	RECETTES MONTANT
118 – c/2128	Aménagements domaine du Fau– Autres agencements	+ 2 000.00	
179 – c/2315	Aménagements RD 663 – Travaux en cours	+ 3 500.00	
178 – c/2315	Pont du Vallon – Travaux en cours	- 3 500.00	
180 – c/2315	Réhabilitation Le Truel – Travaux en cours	- 2 000.00	
<b>TOTAL</b>		<b>00.00</b>	<b>00.00</b>

➔ ADOpte A L'UNANIMITÉ

#### **2-2/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LYCEE SAINT JOSEPH**

Pour la troisième année consécutive, 6 élèves du Lycée Saint Joseph ont participé aux Championnats de France UNSS d'équitation à POITIERS. L'équipe a obtenu la médaille d'argent et le titre de Vice-Championne de France 2015. Afin d'encourager l'engagement de cet établissement dans des compétitions nationales, le Conseil Municipal décide de lui allouer une subvention exceptionnelle **de 150 €**

➔ ADOpte A L'UNANIMITÉ

#### **2-3/ SEISME AU NEPAL : VOTE D'UNE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal décide de verser une aide exceptionnelle **de 150 €** au Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) engagé au service de la population népalaise sinistrée suite au séisme du 25 Avril 2015. Cette organisation est particulièrement active pour effectuer des recherches de victimes et de participer à la mise en place du traitement de l'eau.

➔ ADOpte A LA MAJORITE ( 17 voix pour / 1 voix contre / 1 abstention)

**3/ ADMINISTRATION****3-1/ ACCEPTATION D'UN LEGS A TITRE UNIVERSEL DE MME MARQUET LOUISE (VEUVE MAZARGUIL)**

Mme Louise Paulette MARQUET veuve MAZARGUIL, en son vivant retraitée, a légué à la commune de Maurs, à titre universel, des biens immobiliers aux termes d'un testament olographe fait à Maurs en date du 12/10/2010. Ce legs comprend :

- d'une part, un bien immobilier situé 10 Rue du Bac, à Maurs (maison, grange, hangar et terrain), évalué à 250 000€
- d'autre part, un autre bien immobilier situé 24 Rue Pasteur à Vert Le Petit (91710), évalué à 270 000€

Aucunes conditions spécifiques n'ont été mentionnées dans le testament.

Le Conseil Municipale accepte ces legs et donne pouvoir au Maire à engager les démarches relatives à la vente du bien de VERT LE PETIT.

➔ **ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**3-2/ ACCEPTATION D'UN LEGS A TITRE PARTICULIER DE M. LAFAGE PIERRE**

M. Désiré Flavien Pierre LAFAGE, en son vivant retraité, a légué à la commune de Maurs à titre particulier, la totalité de ses avoirs bancaires (comptes courants, livrets, comptes titres), soit une somme d'environ 360 000€ aux termes d'un testament olographe fait à RILHAC-RANCON en date du 22/06/2010. Ce legs est assorti d'une condition, à savoir que «ces avoirs bancaires soient utilisés à l'entretien de l'église de Maurs ».

➔ **ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**3-3/ APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE SIVU POUR L'AMENAGEMENT DES RESEAUX RUE DU COLLEGE**

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le SIVU d'Assainissement Maurs-St-Etienne et la commune de MAURS sera signée pour permettre aux deux collectivités de conduire, de façon concomitante, la réhabilitation des réseaux dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du collège, programmés en 2015.

➔ **ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**4/ PERSONNEL****4-1/ CREATION D'UN POSTE EN CUI-CAE : SERVICE SCOLAIRE**

Il s'agit d'un poste, déjà créé à la rentrée scolaire 2013/2014 pour une durée de 2 ans, qu'il est nécessaire de maintenir. Cet emploi est à temps non-complet (25 heures annualisées), pour une durée initiale de 12 mois renouvelable. Il est destiné au service des écoles : animation des Travaux d'Activités Périscolaires, surveillance des élèves durant le temps de cantine et garderie, entretien des locaux.

Le contrat CUI-CAE est un contrat aidé à hauteur de 60 à 70%. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. C'est un emploi accompagné notamment par de la formation.

➔ **ADOpte A L'UNANIMITÉ**

## **4-2/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le service animation intervient dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il convient donc pour remplir cette mission de pérenniser et de le conforter par un emploi permanent, à compter du 01/09/2015, le poste d'Adjoint d'Animation Territorial de 2<sup>ème</sup> classe déjà existant. Il s'agit d'un poste à temps non-complet : 25/35<sup>ème</sup>.

Suite à cette modification, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune.

➔ **ADOpte A LA MAJORITE ( 16 voix pour / 3 abstentions)**

## **4-3/ ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

La Communauté de Communes « Cère & Rance en Châtaigneraie » met à disposition un de ses agents en vue de développer les pratiques instrumentales au sein de l'école de musique de Maurs. Le temps d'intervention de l'assistant spécialisé d'enseignements artistiques est évalué entre 4 et 6h/semaine. Une nouvelle convention pour l'année scolaire 2015-2016 sera signée

➔ **ADOpte A L'UNANIMITÉ**

### **6/ QUESTIONS DIVERSES**

#### **MOTIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **Motion relative aux dotations de l'Etat**  
➔ **ADOpte A L'UNANIMITÉ**
- **Motion sur le maintien du service d'application des droits des sols à la D. D. T. de Mauriac et Saint Flour**  
➔ **ADOpte A LA MAJORITE ( 18 voix pour / 1 abstention)**
- **Subventions accordées : DETR / FEC**
- **Inauguration Pont du Vallon par Monsieur Le Préfet du Cantal le 10 Juillet 2015**
- **Arrêté municipal de restriction d'eau potable en vigueur**
- **Plan Alerté Solidarité** activé par le Centre Communal d'Action Sociale compte tenu de la canicule actuelle